

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE GYMNASTIQUE

XXIX CONGRÈS

à l'occasion du Championnat du Monde de Gymnastique

Bâle, juillet 1950

PROCÈS - VERBAUX

1. **Assemblée générale**

Annexe I. Rapport du Secrétaire Général

Annexe II. Comptes 1949

2. **Commission technique féminine**

3. **Commission technique masculine**



Genève, octobre 1950

Le secrétaire général :

Charles THOENI

FEDERATION INTERNATIONALE DE GYMNASTIQUE

Assemblée générale

Lundi 17 juillet 1950 à 8.30,
Salle de Théorie, Hôtel de Police à B à l e.

PROCES-VERBAL DE L' ASSEMBLEE GENERALE

Séance ouverte à 8h.45 sous la présidence de Mr. le Comte Goblet d'Alviella, président de la P.I.G.

Procès-verbal : Mr. Ch. Thoeni, secrétaire général.

Traduction : Melle J. Hochberg.

A l'ouverture de l'assemblée, 18 fédérations sont représentées, soit : Autriche, Belgique, Danemark, Egypte, U.S.A., Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Suède, Suisse, Yougoslavie, Tchécoslovaquie, Iran (l'après-midi), Sarre (après son admission).
Total : 20 fédérations.

ORDRE DU JOUR

1. Allocution du Président.
2. Appel des fédérations, vérification des pouvoirs.
3. Approbation du procès-verbal, Stockholm 1949.
4. Demandes d'admission.
5. Rapport du Secrétaire général et du Trésorier, comptes 1949.
6. Fixation de la cotisation 1951.
7. Election d'un membre du Comité directeur en remplacement de Monsieur Vladimir Muller (Prague), trésorier.
8. Rapport du Président de la Commission technique masculine.
9. Rapport de Mme la Présidente de la Commission technique féminine.
10. Désignation du lieu du Championnat du Monde 1954.
11. Désignation du lieu, et de la date du XXX congrès.
12. Jeux olympiques de Helsinki 1952 (Rapport du délégué de la FIG à la réunion du CIO à Copenhague, 12 et 13 mai 1950, Mr. J.H.F. Sommer, vice-président).
13. Propositions des fédérations.
14. Communications du Comité directeur et divers.

1.- Mr. le Comte Goblet d'Alviella, Président, souhaite la bienvenue à tous les délégués et notamment à Monsieur le Conseiller d'Etat Dr. Zechokke qu'il félicite pour la parfaite organisation du Championnat du Monde. Il lui adresse, ainsi qu'à tous ses collaborateurs, ses meilleurs remerciements au nom de la F.I.G. Cette grandiose manifestation laissera à chacun un souvenir impérissable.

Le Président regrette l'absence de nos estimés camarades T. Wullner (Prague), notre trésorier depuis de nombreuses années qui a donné sa démission, le Dr. Klinger (Prague), président du Comité technique international, et Madame N. Buddeusová (Prague), présidente de la Commission technique féminine, qui n'ont pas été autorisés par leur fédération à se rendre à Bâle, C. Lapalu, vice-président du Comité technique, qu'une très grave maladie a empêché de venir. En souhaitant un prompt rétablissement à Mr. Lapalu, il exprime l'espoir de revoir nos camarades absents parmi nous.

Mr. Zechokke, président du Comité d'organisation, remercie le Président de ses paroles de bienvenue et de remerciements qu'il reporte sur ses dévoués collaborateurs. Ce fut un grand honneur pour la ville de Bâle d'avoir été choisie pour organiser les Championnats du Monde de Gymnastique et d'abriter le Congrès de la F.I.G., manifestations qui laisseront à tous un bon souvenir.

2.- L'appel et la vérification des pouvoirs des délégués révèlent la présence des 18 nations mentionnées ci-dessus; manque le délégué de l'Iran qui sera présent l'après-midi.

3.- Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 1949 à Stockholm est adopté avec les remerciements d'usage au Secrétaire général chargé de sa rédaction.

4.- Deux fédérations ont demandé leur admission :

- a) La Fédération de Gymnastique de la Sarre;
- b) La Fédération de Gymnastique du Japon.

a) Le Secrétaire général donne lecture de la demande d'admission de la Fédération de Gymnastique de la Sarre (Saarländischer Turnerbund), parvenue après l'envoi de l'ordre du jour définitif. Tous les documents constituant le dossier sont en ordre et les statuts de ladite fédération sont conformes aux aspirations et à l'esprit de la F.I.G.

Mr. Ulbrich (Tchécoslovaquie) fait remarquer que cette demande d'admission ne figure pas à l'ordre du jour et que les délégués n'ont donc pas eu la possibilité d'examiner la situation de cette fédération. Celle-ci ne peut être admise dans la F.I.G. parce que le statut du Territoire de la Sarre n'est pas encore fixé et que celui-ci ne fait pas encore partie de l'ONU.

Mr. le Président : C'est bien pourquoi le Comité directeur propose l'admission à titre provisoire. Toute question ne figurant pas à l'ordre du jour peut être discutée, si les trois-quarts des délégués sont d'accord, conformément à l'art. 7, dernier alinéa, des statuts.

Par 12 voix contre 4, l'assemblée décide d'entrer en discussion.

Mr. Ulbrich proteste : Nous sommes 18 nations ici, la majorité des 3/4 n'est pas atteinte; cette demande d'admission doit être renvoyée au Congrès suivant.

Mr. Thoeni, secrétaire général, déclare que cette majorité est bien acquise, les bulletins blancs étant considérés comme nuls, selon art. 17 des statuts. Il prie Mr. Ulbrich de ne pas allonger les débats en créant des difficultés de pure forme. Nous sommes ici entre gymnastes et non entre politiciens. Le Territoire de la Sarre ne fait pas partie de l'ONU, c'est vrai, mais il s'agit de la Fédération de Gymnastique de la Sarre, affiliée au Comité olympique sarrois, reconnu par le C.I.O., et c'est cela qui importe quant à l'affiliation à la F.I.G. Les gymnastes sarrois sont désireux de collaborer avec les fédérations affiliées à la F.I.G. Faut-il les laisser en dehors de notre cercle de la famille gymnastique, parce qu'ailleurs les politiciens n'arrivent pas à s'entendre ?

Mr. Sarkany (Hongrie) appuie la demande de renvoi de Mr. Ulbrich pour les mêmes raisons invoquées par celui-ci.

Mr. Marchisio (Italie). L'année dernière, à Stockholm, il a voté pour l'admission de la Bulgarie et de la Russie sans s'occuper du régime politique et idéologique de ces deux pays. Il agira de même en ce qui concerne les gymnastes sarrois et prie les délégués de bien vouloir s'inspirer du même principe.

Mr. Pustisek (Yougoslavie) croit qu'en acceptant la Fédération de la Sarre, nous faisons de la politique, parce que le traité de paix avec l'Allemagne n'est pas encore conclu et que la situation de la Sarre n'est pas encore réglée définitivement.

Mr. Morand (Suisse). Jusqu'à présent, les délégués des fédérations des pays de l'Est n'ont fait valoir que des considérations d'ordre politique qui ne peuvent être déterminantes en ce qui nous concerne. Seuls les intérêts de la Gymnastique et de la F.I.G. doivent nous préoccuper. La Fédération des Gymnastes de la Sarre faisant partie du C.O. de son pays qui est reconnu par le C.I.O., rien ne s'oppose à son admission à titre provisoire, comme le propose le Comité directeur.

Mr. Röhnisch (Suède), au nom des Scandinaves, se rallie au point de vue du délégué de la Suisse.

Les bulletins de vote sont distribués au nombre de 18. Rentrés : 18 = oui 14, non 4.

La Fédération de Gymnastique sarroise (Saarländischer Turnernbund) est donc admise, à titre provisoire, comme membre de la F.I.G.

Mr. le Dr. Groh, délégué de ladite fédération, entre alors dans la salle des délibérations et prend place parmi les délégués. Le Président lui souhaite la bienvenue et Mr. Groh le remercie.

b) Fédération de Gymnastique du Japon.

Mr. Ch. Thoeni, secrétaire général : Cette demande figurait déjà à l'ordre du jour de la dernière assemblée générale, mais les documents n'étant pas complets, elle a été renvoyée à l'assemblée d'aujourd'hui. Les statuts qui manquaient figurent au dossier; tout est en ordre.

Mr. Roy E. Moore (U.S.A.) fut invité en mai 1950, avec une petite équipe de gymnastes de sa fédération par la Fédération de Gymnastique du Japon. A cette occasion, il a pris contact avec les dirigeants du mouvement sportif japonais et notamment avec le Comité olympique japonais, reconnu par le C.I.O. en 1911 et qui n'a jamais été exclu. Il fait un chaud plaidoyer en faveur de l'admission d'une fédération dont les gymnastes sont animés d'un esprit conforme aux aspirations de la F.I.G. et sont vraiment merveilleux. Ils méritent de faire partie de la F.I.G.

Mr. Touny (Egypte) appuie Mr. Moore, il est d'avis que la Fédération japonaise doit être admise.

Mr. Pustisèk (Yougoslavie) demande si le Japon fait vraiment partie du C.I.O.

Mr. Thoeni répond que le Comité olympique national est bien inscrit au tableau des C.O., reconnu par le C.I.O.

Mr. Kosman (Pologne) déclare que l'admission de cette fédération serait contraire aux statuts. Le fait que le Japon est représenté au C.I.O. n'est pas valable pour nous. Il n'est pas membre de l'ONU et c'était un état fasciste.

Mr. Thoeni : Ce ne sont pas des raisons valables pour nous, la F.I.G. ne s'occupant pas de questions idéologiques et politiques. Il s'agit d'admettre des gymnastes désireux de collaborer avec nous. Ni la Suisse, ni l'Italie, ne font partie de l'ONU. Faut-il donc exclure la Société fédérale de Gymnastique et la Federazione Ginnastica d'Italia ??

Mr. Röhnisch (Suède) demande que l'admission de la Fédération japonaise soit réglée de la même manière que celle de la Sarre. Il remercie Mr. Moore de ses démarches et demande le vote immédiat.

Mr. Morand (Suisse) prie Mr. Röhnisch de retirer sa demande quant au vote immédiat. Les statuts ne s'opposent pas à l'admission de la Fédération japonaise qui remplit toutes les conditions pour faire partie de la F.I.G.

Mr. Pustisèk (Yougoslavie). Tout en reconnaissant les arguments avancés par Mr. Moore, il estime qu'un pays occupé par une puissance étrangère ne doit pas être admis dans la F.I.G. A Rio, la FIFA a refusé l'admission du Japon.

Au vote, (19 bulletins distribués, 19 rentrés), la Fédération de Gymnastique japonaise est admise par 15 oui contre 4 non.

5.- Le Secrétaire général lit son rapport sur l'exercice écoulé et, en l'absence du trésorier, Mr. V. Muller (Prague), donne connaissance des comptes 1949. Ces deux pièces figurent en annexe au présent procès-verbal.

Mr. Marchisio (Italie) saisit l'occasion pour remercier le Secrétaire général, au nom des délégués, du grand travail accompli au cours de l'année. A son tour, le Président le félicite et le remercie d'avoir bien voulu se charger de la trésorerie, le Trésorier actuellement démissionnaire en ayant été empêché.

Les fonds de la F.I.G., précédemment déposés en Tchécoslovaquie, s'élevant à Fr.s. 3.605.--, ont été transférés en Suisse et déposés en banque et figureront dans les comptes de l'exercice 1950.

Les comptes de 1949 et le rapport du Secrétaire général sont approuvés par l'assemblée.

6.- Sur demande du délégué de la Hongrie, la fixation de la cotisation pour 1951 est renvoyée à la fin après la discussion des propositions des fédérations.

7.- Le Président annonce la démission irrévocable du trésorier, notre camarade Mr. Muller (Prague). Au nom du Comité directeur, il propose de confier cette charge, à titre provisoire, au Secrétaire général qui s'est occupé depuis plusieurs années de la perception des cotisations et depuis l'année dernière, de la trésorerie en général.

Mr. Thoeni étant d'accord, l'assemblée accepte la proposition du Comité directeur.

8.- Rapport du Président technique. En l'absence du président Mr. Ringer (Prague), empêché, et du premier vice-président, Mr. Lapau, malade, Mr. Maurer (Suisse), second vice-président, donne connaissance des préparatifs en vue du Championnat du Monde de Bâle. Il mentionne tout spécialement les difficultés qu'eut à surmonter le Comité technique par le fait du retrait total ou partiel, et encore au dernier moment, de certaines équipes dûment inscrites et qu'il n'y eut que 23 jurés inscrits, tandis qu'il en aurait fallu 36, le premier jour. La démonstration des exercices imposés avec essais de taxation se révéla excellente et nous pouvons affirmer que le jugement des concours fut en général meilleur et plus homogène que dans les concours précédents. La question de l'application de l'art. 19 du règlement technique (participation de gymnastes individuels) aux Jeux Olympiques devra encore être éclaircie par le Comité directeur.

Mr. Pedra (Autriche). Le règlement ne prévoit pas ce qu'il advient lorsque, dans un concours, deux gymnastes viennent en tête avec un nombre égal de points. Il propose que le titre de champion soit accordé à tous les deux. A ce concours, on a vu deux champions à certaine discipline, mais un seul a reçu la médaille.

Mr. Sarkany (Hongrie) : A Londres, 3 Finlandais ont eu le même nombre de points à la barre fixe. Tous trois ont reçu la médaille, ce qui est juste. Il faut en faire autant ici.

Cette proposition, appuyée par la Tchécoslovaquie et la Suède, est renvoyée pour étude au Comité technique. Le Président remercie Mr. Maurer d'avoir pris la responsabilité de la direction du C.T. et le félicite pour le travail accompli.

9.- Rapport de la Présidente de la Commission technique féminine : Miss W. Taylor (Londres), vice-présidente, remplacée Mme Buddeusova (Prague), présidente, empêchée, elle aussi, de venir à Bâle. Elle regrette que sur 9 nations inscrites déclarées forfait au dernier moment. Le jugement des exercices n'était pas uniforme en raison de la grande diversité dans les conceptions sur l'éducation physique d'un pays à l'autre. Il semble que les lettres concernant la gymnastique féminine, fédérations. Par le fait qu'un certain nombre de dames du Jury ne sont pas arrivées deux jours avant les concours, il ne fut pas possible d'organiser en entier le cours de deux jours. Miss Taylor regrette l'incident qui a eu pour conséquence le retrait momentané de l'équipe féminine italienne. Cet incident est précisément la conséquence de leur interprétation erronée du barème de taxation des sauts.

En ce qui concerne Helsinki, le programme devrait aussi prévoir les concours individuels et que les nations qui n'ont

pas la possibilité de présenter une équipe entière aient celle d'inscrire un, deux ou trois gymnastes.

Nous avons l'intention d'organiser, l'année prochaine, un cours de démonstration des exercices imposés pour Helsinki et nous espérons que toutes les nations y seront représentées.

Le Président remercie Miss Taylor.

10.- Championnat 1954. Deux candidats sont en présence. Le Secrétaire général a reçu une lettre de la Fédération d'Italie et un télégramme de la Fédération du Danemark. La Yougoslavie serait aussi disposée à organiser ce Championnat. Mr. Maroniscio, président de la F.G.O.I., défend la cause de son pays qui n'a jamais eu l'honneur d'organiser, ni les Jeux Olympiques, ni un championnat du monde de gymnastique. Le Danemark et la Yougoslavie s'étant désistés, le XIII Championnat du Monde de Gymnastique aura lieu à Rome en 1954.

11.- Prochain Congrès. Le Secrétaire général rappelle que selon art. 7 des statuts, l'Assemblée générale doit se réunir au moins une fois tous les deux ans. Cela porterait jusqu'à 1952 qui est l'année des Jeux Olympiques qui auront lieu à Helsinki. Il serait donc indiqué que le Congrès eût lieu en cette ville, lors même que nous avons deux propositions, reçues l'année dernière, qui émanent l'une de l'Italie, l'autre de la Bulgarie. Cependant, cette dernière n'a pas confirmé sa demande verbale faite à Stockholm; nous ne savons donc pas si cette demande est maintenue.

Le Comité directeur propose de réunir le prochain Congrès en 1952 à Helsinki. Si toutefois il devenait indispensable de le convoquer déjà pour 1951, le C.D. prendrait les dispositions nécessaires, en consultant au préalable les fédérations au sujet du lieu de la réunion.

Mr. Sarkany (Hongrie) estime que la convocation d'un congrès en 1951 se justifie dès maintenant et qu'il faut tenir compte de la demande de la Bulgarie. Mr. Ulbrich (Tchécoslovaquie) est du même avis.

Mr. Morand (Suisse) propose de laisser au C.D. le soin de décider si un congrès doit avoir lieu en 1951 ainsi que celui de consulter les fédérations quant au lieu de réunion, en tenant compte de la Bulgarie.

Mr. Pustinek (Yougoslavie) fait remarquer que si le prochain congrès est convoqué à Sofia, la Yougoslavie ne pourra pas y participer, vu la situation politique actuelle. Mr. Thoeni, secrétaire général, l'assure que si un congrès doit être convoqué l'an prochain, il aura lieu dans un lieu où les délégués de n'importe quelle fédération affiliée pourront se rendre sans difficulté, à condition qu'on les laisse venir.

Par 14 voix contre 4, l'assemblée s'en remet au C.D. pour prendre toutes dispositions utiles pour le cas où un congrès serait indispensable en 1951.

12.- Jeux olympiques 1952 à Helsinki.

Le Secrétaire général fait part qu'une invitation du CIO était parvenue aux Fédérations sportives internationales pour une réunion avec le Comité exécutif devant avoir lieu à Copenhague les 12-13 mai 1950. L'an dernier déjà, une telle réunion eut lieu à Lausanne avec la participation de représentants du Comité d'organisation de Helsinki qui demandait une notable réduction dans le programme des Jeux, e.a. la suppression des concours féminins de gymnastique. Cette réunion, où presque toutes les fédérations protestèrent contre pareilles mutilations du programme d'activités des fédérations, renvoya toute la question au C.O. d'Helsinki. Peu avant la réunion de Copenhague une documentation complète fut envoyée par le Secrétaire général à Mr. Edström, président du C.I.O. et à Mr. Albert Mayer, syndic de Montreux, membre pour la Suisse du C.I.O.

Mr. Sommer vice-président, chargé de défendre les intérêts de la F.I.G. à Copenhague fait un rapport sur la réunion avec le C.I.O. qui eut pour résultat, en ce qui concerne la F.I.G., la reconnaissance par le C.I.O. des justes revendications de notre Fédération quant aux concours féminins. Ceux-ci feront donc dorénavant obligatoirement partie du programme olympique. Mr. Rönnisch (Suède) fait remarquer qu'au sein du Comité olympique Finlandais et du Comité d'organisation des Jeux, les délégués de la Fédération finlandaise de gymnastique, sont toujours intervenus énergiquement en faveur des concours féminins de gymnastique aux Jeux olympiques.

Mr. le Président et l'assemblée (surtout les dames) remercient Mr. Sommer et le félicitent du succès remporté. Une lettre de remerciements a été envoyée à Mr. Albert Mayer pour son intervention au sein du C.I.O. en faveur de la gymnastique féminine.

13.- Propositions des fédérations

a) - Fédération royale néerlandaise. - Introduction dans le programme d'activité de la F.I.G. de démonstrations gymniques masculines et féminines. Cette proposition a été examinée et acceptée par les commissions techniques.

Le Président déclare que cette proposition est très intéressante. La Hollande a attiré notre attention sur une activité nouvelle et le Comité directeur est prêt à lui apporter son appui. Il estime que cette activité ne devrait cependant pas apporter un important surcroît de travail au C.T. qui est déjà suffisamment chargé. Pour ces démonstrations, il faut choisir une époque propice pour ne pas gêner les compétitions de la F.I.G.

Mr. J.H.F. Sommer, au nom de la Fédération royale néerlandaise de Gymnastique, accepte d'organiser les premières démonstrations qui auront lieu probablement en 1953. Il demande cependant un délai de quelques mois, pour prendre contact avec les Autorités de son pays, dont l'assistance lui paraît nécessaire, étant donné l'importance de cette manifestation. Il pense pouvoir donner une réponse définitive avant le 1er avril 1951. Au nom de la Fédération de Gymnastique de Yougoslavie, Mme Sapa s'inscrit pour les démonstrations suivantes.

L'assemblée est d'accord avec l'introduction des démonstrations dans le programme d'activité de la F.I.G.

b) - La Hongrie, appuyée par la Bulgarie, demande que les élections au Comité directeur et aux Commissions exécutives techniques n'aient plus lieu en désignant des personnes, mais seulement des fédérations qui auraient ainsi la possibilité de remplacer leurs représentants lorsqu'elles le jugeraient utile.

Le Secrétaire général insiste sur le danger présenté par l'introduction de cette procédure. Ce mode de faire aurait de graves inconvénients, surtout lorsqu'il s'agit de têtes de ligne, présidents ou secrétaires. Un changement fréquent dans la composition de ces comités, nuirait certainement à l'accomplissement des tâches dévolues à ces organismes. Dans l'état actuel des choses, il serait à craindre que certaines personnes pourraient être remplacées pour des raisons n'ayant rien à voir avec la gymnastique. Mme Villancher (France) ne verrait pas la possibilité de faire un travail productif dans de telles conditions. Mr. Ulbrich (Tchécoslovaquie) insiste pour l'acceptation de la proposition de la Hongrie. Lorsqu'une fédération n'est pas satisfaite de son délégué, elle devrait pouvoir le remplacer. Mr. Thoeni pour les séances plénières oui, mais pas pour le C.D. et les Commissions exécutives. Mr. Ulbrich : Même dans ce cas elle devrait pouvoir le faire. Ainsi, p. ex. lorsqu'un délégué néglige son devoir vis-à-vis de sa propre fédération pour s'adonner à la politique, il ne peut plus être l'homme de confiance de la fédération dans les rouages directeurs de la F.I.G.

Miss Taylor (Londres) estime aussi qu'avec le système préconisé par la Hongrie, un travail suivi serait impossible.

Mr. Pustisák (Yougoslavie) se prononce pour le maintien du statu quo. C'est la personnalité qui doit être élue. Mr. Maurer est du même avis que Mme Villancher, de même que Mr. Rönnisch (Suède).

Par 15 voix contre 3, l'assemblée repousse la proposition de la Hongrie.

c) - Langues officielles.
Mr. Kosman (Pologne) demande que l'on accepte la proposition de la Hongrie et de la Bulgarie de déclarer la langue russe, langue officielle dans la F.I.G. L'U.R.S.S. de par sa grandeur, ses efforts en vue du maintien de la liberté et de

la paix dans le monde entier et aussi par le nombre et la valeur de ses gymnastes a droit à ce que la langue russe soit langue officielle. Mr. Touny (Egypte) ne voit pas la nécessité d'adopter cette proposition qui a déjà été repoussée l'an dernier à Stockholm. Le Président dit que dans la pratique chacun peut parler dans sa propre langue, ce dont on a fait largement usage aujourd'hui puisque nous avons entendu des discours en français, anglais, allemand, polonais, tchèque, hongrois, etc... Mais chacun, s'il veut se faire comprendre, doit, cas échéant, se faire accompagner d'un interprète. Cela a été le cas aujourd'hui dans une large mesure.

Mr. Sarkany (Hongrie) insiste encore pour l'acceptation de cette proposition que l'Assemblée repousse par 15 voix contre 4.

d) - La Fédération de Hongrie demande en outre que les fédérations qui prennent part aux concours avec des équipes masculines et féminines aient droit d'être représentées à l'assemblée générale par un homme et une femme, mais avec une seule voix par nation.

Le Secrétaire général : Nous sommes ici une cinquantaine de personnes, dames et messieurs, représentant vingt nations cela fait donc presque trois délégués par fédération, donc plus que ce que demande la Hongrie. Il en a toujours été de même dans nos assemblées. L'art. 7, 5ème alinéa des statuts peut être complété dans ce sens et avoir la teneur suivante : "Chaque fédération désignera un ou plusieurs de ses membres etc." Il est toutefois entendu que le principe - une nation, une voix - demeure maintenu.

Ce point de vue est admis par l'assemblée.

6.- Cotisation 1951.

Le Secrétaire général : Comme l'a laissé entendre Mr. le Président, au début de l'assemblée, la caisse de la F.I.G. n'est pas riche, malgré le transfert des fonds précédemment bloqués en Tchécoslovaquie. D'importantes dépenses sont en vue, par exemple l'impression des statuts et des règlements, ainsi que du rapport des Championnats et du Congrès etc. La terminologie doit être révisée etc. Le Comité directeur vous propose de porter le montant de la cotisation pour 1951 à fr. 200.-- par fédération.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

14.- a) - Mr. Maurer, vice-président du C.T., remplaçant le Président, donne connaissance des principales décisions prises par le Comité technique. La proposition du Danemark, tendant à l'élargissement du programme des concours internationaux en introduisant des exercices d'adresse (sauts périlleux, etc.), n'a pas été admise. Il en fut de même de celle de la Hongrie

demandant que l'exercice au sol (équipes masculines) puisse être exécuté avec accompagnement de musique si le gymnaste le désire; par contre la proposition de cette fédération de porter la dimension de l'emplacement pour l'exercice au sol de 10 x 10 à 12 x 12 m. fut acceptée.

La discussion de la proposition de l'U.R.S.S., demandant le remanement complet du mode de taxation des exercices à volonté fut renvoyée à plus tard, cette fédération ne s'étant pas fait représenter au Congrès.

Le Comité d'organisation fait savoir qu'il sera tenu compte du vœu exprimé par Mr. Fedra (Autriche) sous ch. 8. Lorsqu'il y a deux concurrents au premier rang, tous deux recevront le titre de Champion du Monde, ainsi que la médaille d'or.

b) - Mr. Marchisio (Italie) voudrait qu'on cherchât à amener d'autres fédérations dans le giron de la F.I.G. notamment les fédérations de l'Amérique du Sud dont plusieurs ne sont pas affiliées.

c) - Mr. Komman (Pologne) demande l'exclusion de la Fédération de l'Espagne dont le pays serait un foyer d'intrigues fascistes. Le Président déclare la demande irrecevable dans le sein de la F.I.G., mais il donne tout de même l'occasion de répondre au délégué de la fédération visée. Mr. Ungria Goiburu (Espagne), rappelle les dispositions de l'art. 3 des statuts : "La F.I.G. observe une neutralité politique et religieuse absolue". La Fédération de Gymnastique d'Espagne s'est toujours comportée d'une manière correcte en dehors et dans la F.I.G. et entend continuer sa collaboration comme par le passé.

A une grande majorité, l'assemblée repousse cette proposition.

Mr. Ulbrich (Tchécoslovaquie) lit ensuite la déclaration dite de Stockholm au sujet de la paix et voudrait que l'assemblée adoptât une résolution approuvant ce manifeste. L'assemblée estimant que cette proposition n'a pas sa place dans une réunion de la F.I.G., la repousse comme elle l'a fait pour la précédente.

Mr. Morand, président central de la S.F.G. (Suisse) adresse ses meilleurs remerciements au Comité directeur et aux Commissions techniques, sans oublier l'excellente traductrice qui fut Melle Inge Hochberg. Il remercie aussi les délégués de toutes les fédérations accourues à Bâle. Il regrette surtout l'absence des équipes de Tchécoslovaquie et de Hongrie, avec lesquelles les gymnastes suisses ont toujours entretenu d'amicales relations et se sont mesurés dans maints concours et plus intéressante à Bâle aurait rendu le Championnat des équipes de l'U.R.S.S.. Il regrette aussi l'absence des équipes de connaissance. Il s'eût été une excellente occasion de faire connaissance. Le C'éant termine avec la déclaration que la Société fédérale de Gymnastique désire ardemment entretenir de bons rapports avec les fédérations de gymnastique du monde entier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la F.I.G. M^r. le Comte Goblet d'Alviella clot le XXIX Congrès en remerciant chacun et en souhaitant à tous un heureux retour dans leur pays.

Fin de la séance : 17h.15.

Le Président :
Comte Goblet d'Alviella

Le Secrétaire général :
Charles Thoeni

Annexe I.

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

L'année 1949 fut marquée par un événement important dans le monde de la gymnastique. Ce furent les festivités grandioses de la Lingiade à Stockholm à l'occasion desquelles la F.I.G. a tenu son XXVIII Congrès dans cette belle capitale du Nord. Indépendamment de leur participation au Congrès, plusieurs de nos fédérations tinrent à démontrer, par l'envoi de contingents plus ou moins grands de gymnastes, la valeur de la gymnastique dans leur pays. Pourquoi, hélas, le souvenir de la Lingiade 1949 a-t-il dû être assombri par le départ si brutal de celui qui en fut l'animateur, Monsieur Agne Holmström, Président de la Fédération suédoise de Gymnastique ? Nous adressons une pensée émue à cet excellent camarade.

L'activité principale déployée par le secrétariat fut consacrée à l'élaboration de nouveaux statuts et la mise au point d'autres documents, la plupart d'ordre technique, puis après le Congrès la rédaction définitive et la publication de ceux-ci. Le Championnat du Monde approchant, un échange de correspondance assez important eut lieu entre les fédérations, le Comité d'organisation et les différents organes de notre fédération.

Les comptes du secrétariat, qui est en outre chargé de la perception des cotisations, accusent aux recettes Fr. 5073.20, aux dépenses 5404.90, soit 331.70 de plus que nous avons encaissé. Les plus gros postes de dépenses sont ceux qui concernent les travaux de photocopie, d'impression, les travaux de bureau, sténo-dactylo, soit Fr. 2352.75, tandis que les sommes versées aux P.T.T., affranchissements, télégrammes, téléphone, sont de l'ordre de Fr. 1200.75. La F.I.G. n'a pas les moyens de payer les frais de déplacement des membres du C.D. et des C.T. mais il est certain que ces frais ne peuvent être imputés aux fédérations, ce qui a occasionné une dépense de Fr. 974.--.

Si l'on tient compte de l'importance de la tâche qui incombe au secrétariat, ces dépenses ne sont nullement exagérées. Elles sont même très modestes si on les compare à celles d'autres fédérations internationales, et même à celles de certaines de nos fédérations affiliées.

La fin de l'exercice 1949 révèle un retard de cotisations de Fr. 1080.-- dont 100 francs sont rentrés depuis lors. La Colombie, admise en 1948, n'a encore rien payé et ne répond pas à nos lettres. Elle doit, y compris 1950, la somme de Fr. 650.--. Nos réclamations, faites avec envoi d'un double au Comité Olympique National, sont demeurées sans résultat. Nous tenterons encore une démarche, via Ministère des Sports, avant de proposer la radiation.

Quoique n'entrant pas dans le cadre de l'activité 1949, je tiens à vous annoncer que grâce aux démarches entreprises par notre trésorier, Monsieur Muller, et moi-même, les fonds de la F.I.G., encore bloqués en Tchécoslovaquie, soit Fr.3605.--, ont été libérés ce printemps et transférés en Suisse. C'est avec regret que nous avons appris la démission de notre cher et vénéré camarade, et ces regrets sont encore plus vifs parce que, n'ayant pas été autorisé à quitter son pays, nous ne pouvons prendre congé de lui de vive voix en lui tendant une main fraternelle.

En dehors de toute préoccupation d'ordre politique et confessionnel, la F.I.G. doit poursuivre son chemin pour le bien de l'éducation physique de la jeunesse du monde entier. A ceux qui voudraient nous entraîner dans des domaines où la gymnastique n'a rien à voir, nous opposerons un "halte-là" énergique.

Genève, juillet 1950.

Ch. THOENI

Secrétaire Général F.I.G.

FEDERATION INTERNATIONALE DE GYMNASTIQUE

Comité Technique Féminin

Bâle - Juillet 1950.

PROCES - VERBAL

Restaurant MUSTERMESSE - 11 juillet - 8 heures 30 -

Réunion commune des commissions masculine et féminine :

La séance est ouverte par Monsieur Peter Tschokke, président du Comité d'organisation, qui souhaite la bienvenue aux membres présents.

Monsieur Maurer, vice-président de la Commission technique masculine, exprime ses regrets au sujet de l'absence de Monsieur Klänger, président, et de Monsieur Lepala, premier vice-président.

10 heures - Réunion de la Commission exécutive féminine.

Étaient présentes : Miss Taylor, Mesdames Herrlich, Villancher, Wismark, Orko, Madame Sridres (Autriche), Madame Sosa (Yougoslavie) et Madame Strifflinger (Pologne) assistant à la réunion.

Miss Taylor, première vice-présidente, informe les membres de la Commission technique exécutive qu'en l'absence de Madame Budegnacv, empêchée de se rendre à Bâle, elle assumera les fonctions de présidente.

L'absence de Madame Budegnacv est vivement regrettée par Miss Taylor qui retrace en quelques mots le travail intense de préparation effectué par la Présidente dont la compétence et le dévouement sont à toute épreuve.

Lecture est faite du rapport technique, retraçant les travaux de la C.T.F. depuis les Olympiades de Londres en 1948.

Madame Herrlich fait ensuite la lecture du rapport sur les réunions de la C.T.F. à Bâle à Noël 1949.

Ces deux rapports sont approuvés à l'unanimité.

Les déléguées des fédérations autrichienne, hongroise, polonaise et tchèque prennent la parole pour demander qu'au cours de l'épreuve "mains libres individuelle", les concurrentes aient l'autorisation d'écouter cet exercice en musique.

Refus net de la déléguée française, se retranchant derrière le programme et le règlement technique qui doivent être respectés.

Pass:

Collations
Droits d'entrée à 300.-
Inscription Jeux Olympiques 1948

Total des recettes

Collations	2.713.20	
Droits d'entrée	950.00	3.663.20
Inscriptions Jeux Olympiques 1948	1.000.00	4.663.20
	210.00	4.873.20
		5.073.20

Travaux polygraphes
Frais d'impression
Frais de bureau secr.-comm. Tech.
Travaux de bureau, dactyl.,
sido, etc.

	928.15	
	379.60	1.307.75
	430.00	1.737.75
	615.00	2.352.75
	210.45	2.563.20
	1.001.50	3.564.70
	199.25	3.763.95

Avoir:

Bilan 1949
Solde 31.12.48 Fr. 3.316.85
Receites 1949 " 8.073.20
Dépenses 5.404.80
Solde 31.12.49..... 2.984.85

Fr. 8.389.76	8.389.76
Fr. 3.316.85	
" 2.984.85	
Fr. 321.70	

Matériel (enveloppes, en-têtes, etc.)
Affranchissements
Télégrammes, téléphones
Frais de déplacement
Commission technique
(Luzernbourg, Nîmes) 10.000.-F.S.
Brevets H.L. Lancement C.T.O.
H.L.L.
Congrès Londres 1949, frais de
séjour
Congrès Stockholm 1949
(Transporteurs, rétro-amblyon, etc.)
Commissions de banque

	974.00	
	160.15	1.134.15
	480.88	1.615.03
	41.25	1.656.28
	5.404.80	7.061.08

Collations Impayées

Apprentie 1949	100.00	Jeux Olymp. 30.00	130.00
Genève 1949	100.00		100.00
Geneva 1949	100.00		100.00
Geneve 1949	9.200.00	Entrée 300.00	9.500.00
Geneve 1949			1.000.00
Geneve 1949			1.000.00

Total

990.00

Total

2.800.00	
104.00	2.904.00

Fr. 8.389.75

1949 payé en Janvier 1949
mais en souffrance à
l'Office de Compensation

100.00

Total

Fr. 1.000.00

Miss Taylor fait remarquer que le son du piano ou du pick-up risquerait en plus de gêner les concurrentes travaillant aux appareils et en particulier à la poutre.

Les nations participantes sont au nombre de sept.

BELGIQUE - YOUGOSLAVIE - POLOGNE - ITALIE - SUEDE - FRANCE - AUTRICHE.

Concernant le choix de l'engin de suspension, deux nations seulement ont opté pour les anneaux : SUEDE et AUTRICHE.

L'accord s'établit en ce qui concerne l'ordre des épreuves du Championnat.

14 juillet - à partir de 8 heures : Exercices imposés - Préliminaires, poutre, appareil de suspension.

En raison d'un nombre insuffisant de jurés, décision est prise de ne faire exécuter le saut du cheval qu'une fois terminées les épreuves ci-dessus.

15 juillet - à partir de 8 heures : Exercices libres - Préliminaire, poutre suspension, saut du cheval (même disposition que la veille pour ce dernier éval).

16 juillet - à partir de 9 heures : Exercices d'ensemble avec engins portatifs.

Après-midi : Démonstration des championnes et des équipes ayant obtenu les trois premières places pour les exercices d'ensemble.

Il est procédé à la répartition des jurés aux différents engins, suivant la liste communiquée par les fédérations présentes. Ce sont :

BELGIQUE	: Mmes Coutelle, Sevryns, Dever.
YOUGOSLAVIE	: Mmes Sepa, Madjic.
POLOGNE	: Mmes Zawaada, Skirlinska.
ITALIE	: Mmes Beretta, Gotta, Rosati.
SUEDE	: Mmes NÅmark, Ljunggen.
FRANCE	: Mmes Jacquot, Berger, Bagot.
AUTRICHE	: Mmes Endres, Luft.

La directrice du concours sera Miss Taylor.

JURY D'APPEL : Miss Taylor, Mme Herpich, Mme Villancher.

CHEFS DE TERRAIN : Mme Degen, Mme Hess-Vincent.

Rendez-vous est pris pour l'après-midi à 14 heures 30 afin de commencer les cours de jurés prévus au règlement.

Séance levée à 12 heures 30.

14 heures 30. Hall de la Foire -

Les membres de la C.T.E. examinent les engins fournis par la Fédération suisse, engins parfaitement conformes aux règles établies.

Il est entendu qu'il n'y aura pas de pénalisation si, au cours de son exercice, une gymnaste dépasse légèrement la surface 10 x 10 réservée aux exercices à mains libres.

En raison de l'absence des jurés belges et français, il est procédé, par les gymnastes italiennes, yougoslaves, polonaises, autrichiennes et suédoises, à la démonstration des exercices imposés. De nombreuses erreurs d'interprétation sont relevées, discutées et mises au point.

Réunion terminée à 17 heures 30.

12 juillet - 8 heures 30 - Restaurant Mustermesse.

Étaient convoquées : les membres de la C.T.F., les jurés et les monitrices. Miss Taylor prononce quelques paroles de bienvenue et passe immédiatement à l'examen des questions à l'ordre du jour.

Il est procédé à l'établissement du plan de travail et de l'horaire, remanié une fois connu le nombre définitif de nations concurrentes.

Chaque équipe sera numérotée de 1 à 7. Le tirage au sort, effectué par une jeune fille suisse, donne le résultat suivant : 1 FRANCE - 2 YOUGOSLAVIE - 3 AUTRICHE - 4 SUEDE - 5 BELGIQUE - 6 POLOGNE - 7 ITALIE.

Un deuxième tirage au sort donne l'ordre de passage des équipes pour les exercices d'ensemble :

1 ITALIE - 2 YOUGOSLAVIE - 3 POLOGNE - 4 FRANCE - 5 BELGIQUE - 6 SUEDE - 7 AUTRICHE.

La liste des jurés et leur attribution est définitivement arrêtée. Le nombre des jurés pour chaque nation variant de 2 à 3, il paraît équitable, pour l'avenir, d'exiger un chiffre qui soit le même pour toutes.

Les monitrices remettent la liste définitive des gymnastes ainsi que les certificats médicaux des concurrentes en-dessous de 18 ans. Ce sont :

Melles Ackein (Pologne), Scaricabarozzi (Italie) Berggren et Nordin (Suède), Wilkowna (Pologne), Kocis et Cerne (Yougoslavie).

La Belgique n'ayant pas produit de certificat médical pour une de ses gymnastes, doit en requérir un sur place.

La séance est levée à 11 heures.

Miss Taylor, Mmes Herpich, NÅmark et Villancher se rendent au stade afin de visiter les emplacements prévus pour les concours féminins.

14 heures 30 - Hall de la Foire.

Présentes : Les membres de la C.T.F., les jurés, les monitrices, les gymnastes suppléantes chargées de participer aux

démonstrations pour les cours de jurés.

Parmi les jurés françaises, 2 absences : Mmes Jacquot et Bagot.

Les jurés sont installées et mises au courant sur la façon de procéder et de se servir des fichiers mis à leur disposition qui permettront de montrer de façon très apparente la note donnée.

Le cours de cotation à la poutre est dirigé par Miss Taylor, celui de l'appareil de suspension et du cheval par Mme Herpich, celui du préliminaire à mains libres par Mme Villancher. Les jurés sont invitées à donner leur note dans un délai minimum qui est fixé de 1 minute à 1 minute 30.

Pour les exercices d'ensemble, chaque nation désigne un juré. Mme Orko, de Finlande, accepte les fonctions de 8ème juge pour cette épreuve.

13 juillet - Hôtel de Police - Séance plénière.

Sous la présidence de Miss Taylor, la réunion commence à 9 heures.

Nations représentées :

ANGLETERRE : Miss Taylor - HONGRIE : Mme Herpich - FRANCE : Mme Villancher - SUEDE : Mme Näsmark - FINLANDE : Mme Orko - HOLLANDE : Mme Van der Moet - SUISSE : Mme Hess, Melle Weil - POLOGNE : Mme Skirlinska - ITALIE : Mme Gotta - AUTRICHE : Mme Endres - BELGIQUE : Mme Sevrins - YUGOSLAVIE : Mme Sepa.

Miss Taylor rend un nouvel hommage à Mme Buddeusová et exprime ses regrets de ne pas lui voir occuper son poste de présidente pendant ces championnats du monde.

Dans un rapport précis, la première vice-présidente trace les grandes lignes du programme qui doit se dérouler et indique les travaux de la Commission exécutive durant les journées précédentes. Ce rapport est approuvé à l'unanimité en même temps que l'horaire définitif qui, sur demande du Comité d'organisation, a subi un léger changement.

Mme Villancher présente les deux jurés : Mmes Jacquot et Bagot et explique leur retard dû à une erreur de la Fédération française.

Après discussion, l'admission de ces jurés est autorisée ainsi que celle d'un troisième juré yougoslave qui avait été éliminé parce qu'elle n'avait pas assisté au cours.

Il est décidé que la monitrice ou le moniteur de chaque équipe aura le droit de se trouver à l'appareil de suspension, barres ou anneaux, en prévision des accidents possibles, mais seulement pendant la présence de son équipe aux dits appareils.

Helsinki. Miss Taylor exprime l'espoir que des gymnastes individuelles seront admises à concourir aux Jeux Olympiques. (Voir P.V. de l'Assemblée générale ch. 8 = le Secrétaire général).

Mmes Herpich et Villancher demandent à ce que deviennent certains points des règlements masculin et féminin.

Mme Endres se déclare contre cette mesure à cause de l'athlétisme. Mais cette partie du programme masculin ne concerne que les Championnats du Monde.

Seules les déléguées de Yougoslavie et de Suède désirent la participation d'une équipe.

Les autres déléguées présentes sont d'accord pour que soient admises les gymnastes individuelles dont le chiffre serait fixé de 1 à 3 par pays.

Mme Sepa de Yougoslavie émet une proposition tendant à séparer les exercices acrobatiques de la Gymnastique pure, suivant la technique suédoise.

La déléguée française insiste pour que chaque nation conserve la technique qui lui est propre, créant ainsi un terrain d'expériences riche en enseignements pour chacun.

Mme Herpich désirerait que les dimensions du plancher utilisé pour les exercices d'ensemble et les préliminaires soient de 12 sur 12 dans les compétitions futures. Cette proposition est adoptée. Chaque nation pourra également apporter des tapis de chute et les utiliser au cas où ceux fournis par le pays organisateur seraient jugés insuffisants.

11 heures - Réunion commune des Commissions techniques masculine et féminine.

Cette réunion est présidée par M. Maurer.

Mme Villancher transmet le désir de la Commission féminine de se rallier en partie au règlement masculin et de demander notamment au Comité d'organisation olympique, la faculté d'admettre pour chaque pays, suivant ses possibilités, une équipe ou des gymnastes individuelles.

Mr. Hentges, secrétaire de la C.T.M., souhaite vivement que certains points des règlements techniques masculin et féminin soient identiques.

Les Pays-Bas et la Yougoslavie demandent que des démonstrations, genre Lingiade, soient faites pour la propagande du sport gymnique.

Les pays qui désirent organiser ces démonstrations, dont l'utilité est incontestable, sont priés de transmettre leurs propositions.

Le délégué masculin de la Hollande envisagerait pour son pays une démonstration de ce genre en 1953.

Interviennent ensuite des propositions danoises et hongroises.

La séance est levée à 12 heures.

A 14 heures, dans le Hall de la Foire de Bâle, un ultime cours de jurés avait lieu avec le concours de gymnastes françaises.

Lundi 17 juillet - Hôtel de Police.

8 heures.

Cette réunion avait pour but de revoir certains points du programme pour Helsinki concernant l'appareil de suspension et le saut du cheval.

Étaient présentes : Miss Taylor, Mmes Herpich, Näsmark, Villancher, Van der Most, Skirlinska, Sans, Andres, Gotta, Orko, Haskova (Tchécoslovaquie). Mr. Moore, représentant la Fédération américaine, était chargé par celle-ci d'indiquer les vœux de la Commission féminine.

Mme Sevrjns (Belgique), absente, avait donné par écrit les suggestions de la Fédération belge.

Il est décidé qu'il n'y aura pas, comme à Bâle, le choix entre les barres et les anneaux.

Vote pour les barres à hauteurs différentes :

BELGIQUE - HONGRIE - ITALIE - YOUGOSLAVIE - POLOGNE - TCHECOSLOVAQUIE - FRANCE.

Pour les anneaux :

AMÉRIQUE - FINLANDE - HOLLANDE - ANGLETERRE - SUÈDE.
Abstention de l'AUTRICHE.

Par 7 voix contre 5, les barres à hauteurs différentes figureront au programme olympique.

Cheval.

Vote pour le tremplin élastique :

BELGIQUE - ITALIE - FINLANDE - ANGLETERRE - SUÈDE.

Pour le tremplin dur :

HONGRIE - AUTRICHE - AMÉRIQUE - YOUGOSLAVIE - POLOGNE - HOLLANDE - TCHECOSLOVAQUIE - FRANCE.

Le tremplin dur reste au programme par 8 voix contre 5.

Pour le cheval avec arçons :

ITALIE - HOLLANDE - ANGLETERRE.

Pour le cheval sans arçons :

HONGRIE - AUTRICHE - YOUGOSLAVIE - TCHECOSLOVAQUIE - FRANCE - SUÈDE.

Cheval sans arçons : 6 voix contre 3.

A 8 heures - 29^e Congrès de la F.I.G. sous la présidence de Monsieur le Comte Goblet d'Alviella.

Congrès relaté par le procès-verbal de Monsieur Thoeni, secrétaire général de la F.I.G.

Mais, au point de vue technique, il faut noter les propositions de diverses nations concernant les futurs championnats du monde.

ITALIE - DANEMARK - YOUGOSLAVIE posent leur candidature pour 1954.

Le DANEMARK et la YOUGOSLAVIE se désistent en faveur de l'ITALIE.

Pour les démonstrations de gymnastique, la HOLLANDE obtient l'autorisation de cette organisation et la YOUGOSLAVIE, qui posait également sa candidature, pourra l'envisager par la suite.

Lundi soir 17 heures.

Le Congrès étant terminé, les membres de la Commission technique féminine continuent leurs travaux.

Il reste une décision à prendre concernant le préliminaire individuel mains libres imposé et à volonté.

Les déléguées de HONGRIE, TCHECOSLOVAQUIE, POLOGNE, désiraient qu'il soit accompagné de musique.

SUÈDE - ITALIE - FINLANDE - YOUGOSLAVIE - HOLLANDE - AMÉRIQUE - ANGLETERRE - FRANCE, sans musique.

A 8 voix contre 3, le préliminaire (libre et imposé) s'exécutera sans musique. Le programme sera donc le suivant :

Préliminaire individuel mains libres	- à volonté
Préliminaire individuel mains libres	- libre
Poutre	- à volonté
Poutre	- libre
Barres à hauteurs différentes	- à volonté
Barres à hauteurs différentes	- libre
Saut de cheval, sans arçons, tremplin dur	- à volonté
Saut de cheval, sans arçons, tremplin dur	- imposé
Exercices d'ensemble avec engins portatifs,	
en musique.	

Concernant les exercices imposés, préliminaire, poutre, barres, saut du cheval, il est décidé que chaque nation enverra des propositions, textes et croquis, pour le 15 octobre en triple exemplaire :

un à Mme Buddeusová, Zborovská 27, PRAGUE XVI;
le deuxième à Miss Taylor, 12 Watermead Road, Catford, LONDON EC 6;
le troisième à Mme Villancher, 26 rue Robin, BOURG (Ain) France.

Mme Herpich propose une réunion de la Commission exécutive chargée d'examiner ces projets d'exercices à Budapest pour Noël.

Mme Näsmark propose Bruxelles.

Miss Taylor, Mmes Orko, Van der Most, Näsmark, Villancher, étant d'accord pour cette dernière ville, plus accessible à toutes, la réunion reste fixée à

BRUXELLES, les 28-29-30-31 décembre 1950.

Seront discutées à cette époque, deux questions techniques restées en suspens :

L'une concernant l'emploi facultatif du tremplin pour les exercices imposés aussi bien que pour les exercices à volonté.

L'autre concernant la faculté pour les concurrentes, de pouvoir recommencer l'exercice imposé.

Miss Taylor remercie les dames présentes de leurs travaux et lève la séance à 18 heures 15.

La vice-présidente :	La secrétaire :
W. Taylor	B. Villancher

PROCES - VERBAL

DES REUNIONS TECHNIQUES MASCULINES

Bâle, 11 au 13 juillet 1950

I. COMMISSIONS EXECUTIVES REUNIES

Les Commissions exécutives, masculine et féminine, se réunirent en séance commune le mardi 11 juillet à 8 heures, au Restaurant de la Poire d'Echantillons à Bâle.

Les délégués furent cordialement reçus par Monsieur Zschokke, Conseiller d'Etat et président du Comité d'organisation, et quelques-uns de ses collaborateurs.

Mr. Zschokke prononça une chaleureuse et cordiale allocution de bienvenue et souhaita aux techniciens un bon succès dans leurs travaux combien délicats et compliqués ainsi qu'un séjour agréable au milieu des gymnastes suisses et de la population de Bâle.

Mr. Ernest Maurer, deuxième vice-président du Comité technique, assumant au pied levé les fonctions de président en

l'absence du président, Dr. Klinger, et du premier vice-président Claude Lapalu, remercia au nom de ses camarades de la ma la certitude que les Championnats du Monde, organisés par les camarades et la Municipalité de Bâle, se dérouleront dans un esprit d'amitié et d'enthousiasme digne de la noble cause de la gymnastique, à laquelle nous sommes tous liés.

Avant d'entamer l'ordre du jour de la séance, Mr. Maurer excusa, en la regrettant, l'absence du président, le Dr. Klinger, retenu à Prague pour des motifs impérieux d'ordre professionnel, celle du premier vice-président, Mr. Claude Lapalu, retenu en France par une maladie très grave, ainsi que celle du cam. Zoltan Dückstein, retenu par des difficultés de passeport. Furent également excusées, de la part des dames, Mme Nora Buddeusova, présidente (Tchécoslovaquie), Mme Van der Most (Pays-Bas) et Mme Liisa Orko (Finlande).

Sont présents :

- a) de la Commission masculine : MM. Boddaert Henri (Belgique); Gallo Mario (Italie); Hentges Pierre (Luxembourg); Maurer Ernest (Suisse).
- b) de la Commission féminine : Miss Winifred Taylor (Gde-Bretagne), première vice-présidente; Mme B. Villancher (France), secrétaire; Mme Valérie Herpich (Hongrie), Mme Madeleine Hess-Vincent (Suisse); Mme Anna Lisa Näsarck (Suède).

A cette séance assistèrent, en outre, quelques délégués de nations prenant part aux concours, mais simplement à titre d'auditeurs, sans droit de vote, ni de discussion.

Présidence : Ernest Maurer - Secrétaire : Pierre Hentges.

1.- Liste des nations prenant part aux concours.

Sont dûment inscrites les nations suivantes :

- Hommes : Equipes complètes : Egypte, Finlande, France, Italie, Suisse, Yougoslavie.
- Gymnastes isolés : Autriche (3), Belgique (2), Danemark (2), Grande-Bretagne (1), Luxembourg (3), Pays-Bas (2).
- Dames : Autriche, Belgique, France, Italie, Pologne, Suède, Yougoslavie.

Cette liste est acceptée, toutes les demandes d'inscription ayant été faites conformément aux règlements.

2.- La proposition, émanant de la Pologne, tendant à autoriser les gymnastes, hommes et dames, à exécuter leurs exercices à mains libres individuels et facultatifs, avec accompagnement de piano ou d'un autre instrument, fut refusée pour les Championnats de Bâle. Le règlement ne le prévoit pas, ni les usages; d'ailleurs, la Commission des dames avait déjà prononcé son refus dans sa réunion à Bâle fin 1949 et cette décision fut communiquée en son temps à toutes les fédérations intéressées.

Après un court échange de vues sur des questions d'ordre général, les deux Commissions se séparèrent, afin que chacune puisse poursuivre les travaux placés sous sa compétence.

II. REUNIONS DE LA COMMISSION TECHNIQUE EXECUTIVE MASCULINE

Elles eurent lieu le matin, l'après-midi et le soir du 11 juillet au Restaurant de la Foire et à l'Hôtel Gotthard-Perminus; le contrôle des engins se fit à la Halle d'Exposition; une réunion, convoquée d'urgence, eut lieu à l'Hôtel Rheinfelderhof, le 14 juillet.

(Note : Suivant les usages, nous donnons, dans le rapport qui suit, le résumé des délibérations et décisions, en les classant par matière, sans trop nous occuper de l'ordre chronologique dans lequel elles eurent lieu).

1.- Tableau du Jury.

La liste des juges présentés par les nations prenant part aux concours fut nettement insuffisante du point de vue du nombre.

Les nations présentant une équipe complète avaient présenté : la Finlande 3, la France 3, l'Italie 3, la Suisse 3, la Yougoslavie 3, l'Egypte 0 juges. Les nations n'ayant inscrit que des gymnastes isolés avaient désigné : l'Autriche 2, la Belgique 1, le Danemark 1, la Grande-Bretagne 1, le Luxembourg 1, les Pays-Bas 0 juges.- Soit un total de 22.

Or, il en fallait au moins 30, compte tenu des juges à l'athlétisme désignées par la Fédération suisse.

On s'efforça de trouver un "gentleman agreement" en accordant à chaque pays, en proportion de sa participation et des hommes compétents disponibles sur place, des juges supplémentaires. Et la bonne volonté parvint à vaincre cette grande difficulté, survenue par la défection, en dernière minute, de plusieurs nations qui avaient déjà envoyé leur adhésion définitive et qui se virent amenées, pour des motifs d'ordre intérieur, à les annuler quelques jours avant le concours.

Ensuite, on établit par tirage au sort les noms des nations devant présenter un juge, respectivement un juge-arbitre aux différentes épreuves. Ensuite, les nations furent invitées à désigner le jour même ou au plus tard le lendemain, les noms des juges; et finalement, l'on constitua comme suit le Bureau du Jury et le Jury effectif :

Bureau du Jury et Direction des Concours :

Président : Mr. Ernest Maurer.
 Directeur technique: Mr. Pierre Hentges.
 Membres : MM. Henri Bodaert et Mario Gallo.
 Jury d'appel : Mr. le Comte Goblet d'Alviella, MM. Bodaert, Gallo, Hentges, Maurer.

Jury :

a) Exercices imposés

Barre fixe : MM. Castigliolo (It.); Aubry (Fr.); Teräsvirta (Fin.); Gregorka (Youg.).
 Juge arbitre : Vereecken (Belk.).
 Barres parallèles : MM. Fahmy Hussein (Eg.); Régnier (Fr.); Fedra (Autr.); Reusch (S.).
 Juge arbitre : Kompf (Fin.).
 Anneaux : MM. Rasmussen (Dan.); Tognini (It.); Pesl (Autr.); Schlosser (Pays-Bas).
 Juge arbitre : Bach (S.).
 Cheval-arçons : MM. Hänggi (S.); Pustisäk (Youg.); Kugeler (Lux.); Moens (Belg.).
 Juge arbitre : Fraschini (It.).
 Saut de cheval : MM. Ahtio (Fin.); Meyer (Pays-Bas); Bitsch (Fr.); Wagner (S.).
 Juge arbitre : Baki (Youg.).
 Mains libres : MM. Bonoli (It.); Ban (Youg.); Sirmeko (Fin.); Bück (Lux.).
 Juge arbitre : Schwartz (Fr.).

b) Exercices à volonté

Barre fixe : MM. Moens (Belg.); Fahmy Hussein (Eg.); Castigliolo (It.); Teräsvirta (Fin.).
 Juge arbitre : Pustisäk (Youg.).
 Barres parallèles : MM. Kugeler (Lux.); Bonoli (It.); Ban (Youg.); Sirmeko (Fin.).
 Juge arbitre : Schwartz (Fr.).
 Anneaux : MM. Tognini (It.); Aubry (Fr.); Gregorka (Youg.); Bach (S.).
 Juge arbitre : Vereecken (Belg.).
 Cheval-arçons : MM. Schlosser (Pays-Bas); Rasmussen (Dan.); Pesl (Autr.); Régnier (Fr.).
 Juge arbitre : Reusch (S.).
 Saut de cheval : MM. Baki (Youg.); Bück (Lux.); Hänggi (S.); Ahtio (Fin.).
 Juge arbitre : Bertoni (It.).

Mains libres : MM. Wagner (S.); Meyer (Pays-Bas); Bitsch (Fr.); Pedra (Autr.).
Juge arbitre : Kompa (Finl.).

c) Divers

Pose des mains au : Vendredi, MM. Larsen (Dan.) et Kern (S.).
saut de cheval : Samedi, MM. Prossnig (Autr.) et Numminen (Finl.).
Dimanche, MM. Velle (Belg.) et Zitnik (Youg.).
Saut en hauteur : MM. Zitnik (Youg.) et Numminen (Finl.).
Saut à la perche : MM. Velle (Belg.) et Walter (S.).
Course : Mr. Prossnig (Autr.).

Les autres juges et chronométrateurs aux exercices athlétiques furent nommés par la Fédération suisse.

2.- Ordre de Travail.

a) pour vendredi 14 juillet :

L'ordre des épreuves aux engins pour les trois journées fut établi comme suit :

Ex. à mains libres - Anneaux - Barres parallèles -
Saut de cheval - Barre fixe - Cheval-arçons.

On forma deux groupes d'équipes : Groupe I comprenant les équipes 1 - 4 et formé de 3 équipes complètes et d'une mixte (gymnastes isolés); Groupe II comprenant également 3 équipes complètes et 1 mixte, numérotées de 5 à 8.

Les équipes Nos 1 et 5 devraient commencer aux mains libres;
" " Nos 2 et 6 " " " barres parallèles;
" " Nos 3 et 7 " " " saut de cheval;
" " Nos 4 et 8 " " " cheval-arçons.

Le Groupe I commença dans la matinée aux engins pour faire l'athlétisme l'après-midi. Le Groupe II fera l'athlétisme le matin et les engins l'après-midi.

Le tirage au sort fut fait en présence des jurés et des moniteurs. En voici le résultat : (Nous indiquons entre parenthèses l'épreuve par laquelle chaque équipe dut commencer).

Groupe I. : Eq. I.: Egypte (mains libres et saut en hauteur).
Eq. II.: Italie (barres par. et saut en hauteur).
Eq. III.: Yougoslavie (saut cheval et perche)
Eq. IV.: Equipe mixte A (Autriche, Danemark, Grande-Bretagne) (cheval-arçons et perche).

Groupe II. : Eq. V.: France (saut en hauteur et mains libres).
Eq. VI.: Finlande (saut en hauteur et barres par.).
Eq. VII.: Suisse (perche et saut au cheval).
Eq. VIII.: Equipe mixte B (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg) (perche et cheval-arçons).

Le samedi matin, vers 11 heures, eut lieu un nouveau tirage au sort pour le travail aux épreuves à volonté.

Devront se présenter l'après-midi du samedi 15 juillet, les deux équipes les plus faibles aux exercices imposés et à l'athlétisme, ainsi que tous les gymnastes isolés sauf ceux qui se seraient classés parmi les 15 premiers. Les 4 meilleures équipes, ainsi que les gymnastes isolés bien classés, se présenteront le dimanche 16 juillet.

Résultat du tirage au sort, en présence des jurés et des chefs d'équipes :

Samedi : No. I - Yougoslavie (mains libres).
No. II - Equipe mixte A (barres par.).
No. III - Egypte (cheval-sautoir).
No. IV - Equipe mixte B, sauf Stoffel (Lux.), (cheval-arçons).
Dimanche : No. I - Italie + Stoffel (Lux.) (mains libres).
No. II - Suisse (barres par.).
No. III - France (cheval-sautoir).
No. IV - Finlande (cheval-arçons).

3.- Vérification des engins.

Les engins furent vérifiés par les membres de la Commission exécutive. Les travaux d'installation avaient été confiés à une commission spéciale sous les ordres de l'ancien champion Mack. Toutes les dimensions ainsi que l'état de tous les engins furent minutieusement vérifiés. Après quelques minimes rectifications vite exécutées, tout fut reconnu en bon ordre et conforme aux dispositions réglementaires.

III. REUNION DE LA COMMISSION TECHNIQUE MASCULINE, DES MEMBRES DU JURY ET DES MONITEURS

Cette réunion fut convoquée, par télégramme à toutes les fédérations concurrentes, pour le mercredi après-midi 12 juillet sur le terrain des concours.

Toutes les équipes concurrentes furent représentées, sauf la France, dont le délégué, le cam. Lapalu, fut empêché par la

maladie, tandis que l'équipe ne devait arriver que le soir de ce même jour.

Mr. le Président Ernest Maurer donna connaissance aux délégués des travaux préparatoires, effectués par la Commission exécutive, tels que la préparation de la liste des membres du Jury et de l'horaire, le contrôle des engins et emplacements, etc.

Les différentes nations furent invitées à remettre au Secrétaire les noms de leurs juges, de leurs gymnastes et de leurs moniteurs.

On passa ensuite au tirage au sort pour l'ordre du travail des équipes (voir ci-dessus).

Ensuite, eurent lieu la démonstration des exercices imposés et les essais de jugement à chacune des épreuves artistiques, afin de préparer pour le lendemain une base uniforme de taxation.

Le serment du Jury eut lieu dans l'après-midi du lendemain, jeudi 15 juillet, à l'occasion de la cérémonie d'ouverture des concours, sur le terrain des sports. Le gymnaste et juge suisse Hännli, ancien champion, lut à haute voix la formule réglementaire, et tous les juges s'approchèrent du président du Jury pour confirmer la promesse solennelle par une poignée de main.

IV. REUNION PLENIERE DE LA COMMISSION TECHNIQUE MASCULINE

Elle eut lieu jeudi 13 juillet, à 8h.30, à l'Hôtel de la Police.

Président : Ernest Maurer

Secrétaire : Pierre Hentges

1.- Appel.

Il est constaté que les 15 nations suivantes sont représentées :

AUTRICHE	: Mr. Franz Fedra.
BEIGIQUE	: Mr. Boddart Henri.
EGYPTE	: Mr. Mohammed Fahmi Hussein.
ETATS-UNIS de l'Amérique du Nord	: Mr. Roy E. Moore.
FINLANDE	: MM. Lahtinen Väino, Terävirta Paavo, Sirmekkö Paul.
FRANCE	: MM. Aubry, Bitsch et Régnier.
GRANDE-BRETAGNE	: Mr. Moore Harold J.
HONGRIE	: MM. Sarkany Istvan, Aradi Gyula, Kerelski Endre, Kotas Istvan.
ITALIE	: Mr. Gallo Mario.

PAYS-BAS	: MM. J.D. de Jong et J.H.F. Sommer
LUXEMBOURG	: Mr. Jos Bück
POLOGNE	: Mr. Grochowski Stanislas
SUEDE	: MM. Erik Lindén et Hellmut Röhnisch
SUISSE	: Mr. Gander Arthur
YOUgoslavIE	: MM. Dr. Pustisèk, Raf. Ban, Boris Gregorka et Luce Zitnik.

Le Président Ernest Maurer, en informant l'assemblée de l'absence dûment motivée du cam. Klinger, président de la Comm. technique, - du cam. Claude Lapalu, 1er vice-président, - ainsi que de Mme Nora Buddeusová, présidente, - propose d'envoyer aux trois chefs absents un télégramme de sympathie, en souhaitant à l'ami Lapalu un prompt rétablissement.

Ensuite Mr. Maurer constate avec grand plaisir la présence de Mr. Charles Thoeni, secrétaire général de la F.I.G.

2.- Championnats du Monde.

Le Président retrace en termes concis l'activité de la Commission exécutive en ce qui concerne la préparation des Championnats du Monde dont l'ouverture solennelle aura lieu cet après-midi.

L'assemblée est unanime à approuver les travaux et les décisions de la Commission exécutive.

Monsieur le Président précise encore que pour pouvoir participer au Championnat du Monde ainsi qu'aux votes des assemblées, les fédérations doivent être en règle avec la caisse fédérale. Il se trouve que trois des fédérations présentes ne sont pas dans ce cas, mais l'affaire est réglée séance tenante grâce à l'entremise de Mr. Thoeni qui s'occupe depuis quelques années aussi de la trésorerie de la F.I.G.

3.- Jeux Olympiques de Helsinki, 1952.

a) Question générale.

Mr. Thoeni rapporte que la F.I.G. avait été représentée à la dernière Réunion du Comité Olympique International à Copenhague par Mr. J.H.F. Sommer (Pays-Bas), vice-président. Une discussion assez longue y avait surgi risquant de porter préjudice aux intérêts de la F.I.G. En effet, on y avait proposé de supprimer aux prochains Jeux Olympiques une partie des concours de premier aux prochains Jeux Olympiques une partie des concours de gymnastique masculine, et toute la partie féminine. Cependant, la F.I.G. tint ferme : elle opposa à ces propositions l'idée du fondateur des Jeux Olympiques modernes, Mr. le baron de Coubertin, ainsi que les statuts du C.I.O. qui précisent que "la gymnastique fait partie intégrante des Jeux Olympiques" et qui plaident l'organisation technique des concours olympiques de gymnastique sous l'autorité de la F.I.G. - Après de durs débats, nous

eûmes gain de cause et finalement tout notre programme fut maintenu.

b) Proposition des Etats-Unis.

Suivant cette proposition, les concours de gymnastique aux Jeux Olympiques seraient placés sur la base des autres compétitions individuelles, comme p.ex. l'athlétisme : chaque nation présenterait à chaque épreuve ses meilleurs spécialistes, lesquels ne seraient plus forcés d'exécuter toutes les épreuves. Il y aurait donc d'abord le classement individuel par épreuve, et ensuite, le classement par nations se ferait en additionnant les points obtenus aux classements individuels.

Le délégué des Etats-Unis, Mr. Roy E. Moore défend cette thèse bien chaleureusement. Mais la plupart des délégués l'ont remarqué que de cette façon nous quitterons le terrain de nos principes d'éducation et - au vote - la proposition fut refusée par toutes les voix sauf celle des Etats-Unis.

c) Application, aux Jeux Olympiques, de l'art. 19 du nouveau règlement technique.

La proposition est déposée et défendue par Mr. Pierre Hentges. L'acceptation de cette proposition constituerait un progrès, parce que, tout en augmentant le nombre des nations qui seraient encouragées à participer, éliminerait les éléments les plus faibles, tandis que rien ne serait changé en ce qui concerne le classement par équipes des nations les plus fortes en gymnastique artistique.

Mr. Thoeni fait remarquer qu'il est inscrit dans le règlement olympique que la gymnastique est essentiellement une compétition par équipes, et il lui paraît douteux que le C.I.O. admette cette proposition.

A quoi il est répondu que nous avions déjà eu, sans difficulté aucune de la part du C.I.O., une situation analogue aux Jeux de Los Angeles; là aussi on avait introduit une réduction facultative des équipes dans le sens de notre article 19, réduction introduite pour des motifs d'ordre financier: les mêmes difficultés se présenteront prochainement aux Jeux en Australie et même déjà aussi à ceux d'Helsinki. Plusieurs délégués, e.a. ceux de la Finlande, des Etats-Unis. Plusieurs délégués, e.a. ceux de la Finlande, des Etats-Unis, de l'Autriche parlent en faveur de la proposition, et quelques-uns même sont d'avis que nous n'aurons pas besoin de demander l'autorisation du C.I.O., la F.I.G. étant reconnue l'autorité technique pour les concours de gymnastique. La proposition Hentges, mise aux voix, est acceptée à l'unanimité et le Comité directeur sera prié de se mettre en rapport avec le C.I.O., s'il le juge nécessaire.

4.- Proposition des Pays-Bas.

Mr. Sommer, délégué des Pays-Bas, résume la proposition de sa fédération. Cette proposition, déjà annoncée à Stockholm en

1949, fut entre temps rédigée sous forme de règlement et communiquée à toutes les fédérations au moyen de circulaires du secrétariat de la F.I.G.

Résumé : "Depuis plus d'un demi siècle, la F.I.G., - dont le but, inscrit à l'art. 1 de ses statuts, est le développement physique et moral de l'homme et de la femme, par la pratique des exercices physiques rationnels, - a consacré ses efforts presque exclusivement aux concours internationaux de gymnastique artistique.

"Or, ces concours ne représentent qu'incomplètement la gymnastique dans toute son étendue; il existe encore un autre moyen de propagande et de constatation des résultats, celui qui tient compte des exercices physiques accessibles à tous et non seulement à une élite : démonstrations placées sur le plan international.

"Ces démonstrations devraient être organisées tous les deux ou tous les quatre ans, sans coïncider ni avec les Championnats de la F.I.G., ni avec les Jeux Olympiques."

En déposant son projet de règlement, la Fédération néerlandaise pose aussi sa candidature pour la première manifestation de ce genre, en 1953.

L'assemblée qui ne se cache point les difficultés d'ordre financier que la réalisation de ce beau programme entraînera, est toutefois unanimement d'accord avec la proposition. Aucune voix n'est contre le projet.

5.- Proposition danoise pour les Championnats du monde et les Jeux Olympiques.

La Fédération danoise désire voir ajouter au programme des concours internationaux "des exercices d'adresse (sauts périlleux etc.) sur tapis rembourré". Ces exercices devraient être séparés des exercices "à mains libres", dans lesquels, après en avoir formé une faible partie, ils entrent maintenant dans une mesure trop dominante et y sont exécutés dans des conditions inadmissibles, même dangereuses.

Il est objecté, à l'encontre de cette proposition, que nous devrions plutôt diminuer le nombre des épreuves que de les augmenter, et d'autre part, les exercices à mains libres dans leur forme actuelle, exécutés sur plancher ou gazon, sont devenus tellement artistiques, qu'il n'est pas à conseiller de les remplacer.

Vote : Rejet par 12 voix contre 3.

6.- Proposition suédoise pour les Championnats du Monde et les Jeux Olympiques.

Suppression du cheval-arçons dans les concours pour des motifs déjà exposés à plusieurs reprises.

Ces motifs se résument comme suit : le cheval-arçons exige des efforts trop violents pour les adolescents jusqu'à 17 ans; les exercices actuellement en vogue sont beaucoup trop difficiles dans le degré artistique, ce qui n'encourage pas les jeunes gens à s'y adonner; d'autre part, ils ne sont pas du tout spectaculaires de façon à enthousiasmer le public et ils n'ajoutent rien à l'éducation physique des jeunes gens, qui se voient plutôt découragés par eux. Nous ne songeons point à écarter le cheval-arçons du gymnase, mais nous croyons que, si l'on pense sérieusement à réduire le programme de nos compétitions de gymnastique artistique, la suppression de cet engin augmenterait d'un seul coup le nombre des adeptes, tandis qu'actuellement beaucoup de jeunes gens se détournent de nos rangs.

L'opposition à cette proposition fait valoir que le cheval-arçons jouit dans beaucoup de pays d'une grande popularité et que sa suppression pure et simple détruirait l'équilibre et l'harmonie dans notre programme artistique: on se déclare cependant d'accord de réduire sensiblement les difficultés des exercices imposés.

Vote : Proposition refusée par 11 voix contre 2 et une abstention.

7.- Propositions de la Hongrie pour les Championnats du Monde et les Jeux Olympiques.

a) Augmenter les dimensions du plancher pour les exercices au sol : 12 x 12 m au lieu de 10 x 10.

Adopté par 13 voix contre 2.

b) A ces mêmes exercices les gymnastes doivent avoir la faculté de se servir de leur propre tapis, pour prévenir des accidents.

Par contre, il est remarqué que les nouvelles dispositions réglementaires, adoptées à Stockholm, ont heureusement mis une fin à ce brouillamini indescriptible qui risquait de saboter la bonne marche de nos concours, par le fait que toute nation était libre de faire installer ses propres engins. Il n'est donc guère recommandable de rouvrir la porte à de nouveaux inconvénients et abus.

Vote : Rejet par 12 voix contre 3.

c) Exercices avec accompagnement de musique.

"En ce qui concerne les exercices à mains libres (au sol) les règlements de la F.I.G. ne parlent pas d'accompagnement musical. Nous vous proposons donc qu'à l'avenir les gymnastes soient libres d'exécuter ces exercices avec ou sans musique, en utilisant un instrument de leur choix. Ceci autant pour les hommes que pour les femmes."

A l'appui de leur proposition, les délégués hongrois soutiennent que la musique intensifie le rythme sportif, facilite l'effort physique et augmente l'effet artistique de l'exercice.

En principe, ces arguments ne sont pas contredits; mais les difficultés d'ordre pratique, les inégalités créées par le choix de la pièce et de l'instrument etc., présentent tant de désavantages que la proposition est rejetée par 13 voix contre 2.

8.- Proposition de la Fédération de l'U.R.S.S. pour toutes les compétitions internationales.

"Avant le commencement des concours, les participants doivent présenter au Jury la description exacte de leurs exercices à volonté. La taxation de la difficulté et de la combinaison se fera sur la base de ce texte, de sorte qu'au concours le Jury n'aura plus à juger que l'exécution. En cas de discordance de l'exercice avec le texte à contrôler par un autre jury, la note donnée sur l'exécution se verra modifiée.

De plus, chaque gymnaste devra avoir la faculté d'exécuter son exercice deux fois et la meilleure note sera prise en considération."

Comme la Fédération de l'U.R.S.S. n'est pas représentée au Congrès et comme il est pourtant équitable qu'elle puisse défendre sa proposition, il paraît juste de reporter la discussion à une prochaine réunion. Accord unanime.

9.- Prochains Championnats du Monde.

Echange de vues. L'Italie et la Yougoslavie annoncent qu'elles entendent poser leur candidature pour l'organisation des Championnats de 1954. (Plus tard, c.a.d. au Congrès du lundi 17 juillet, la Yougoslavie se retira en faveur de l'Italie).

L'Italie propose une modification aux zones du cheval-sautoir, éventuellement leur suppression.

Les délégués de plusieurs nations sont d'avis que les exercices imposés devraient être rendus encore moins difficiles.

Le délégué autrichien recommande en outre un système de "points supplémentaires", introduit avec succès dans sa Fédération.

Après ce court échange de vues le Président lève la séance en remerciant les délégués de leur maintien amical et objectif aux discussions et vote.

Pour la Commission exécutive masculine :

Le vice-président :

Ernest Maurer

Le secrétaire :

Pierre Hentges

*

* * *

SEANCE PLENIERE DE CLOTURE

DU COMITE TECHNIQUE

DE LA F.I.G.

(Sections masculine et féminine réunies)

Jeudi 13 juillet 1950 à l'Hôtel de la Police.

Président: Ernest Maurer

Secrétaire: Pierre Hentges

Présents: Tous les délégués, dames et messieurs, présents aux réunions spéciales des deux sections qui viennent de prendre fin.

1.- Championnats du Monde.

Mr. Maurer, après un dernier aperçu sur les horaires, fait remettre aux nations présentes et aux juges les imprimés concernant les dernières instructions ainsi que la liste des concurrents et des juges.

2.- Echange de vues sur les questions communes aux deux sections.

a) Mme Villancher rapporte que les dames se sont mises d'accord pour appliquer l'art. 19 du règlement technique aussi

aux sections féminines, c.à.d. inscription, par nation participante, soit d'une équipe complète, soit de 1 à 3 concurrentes ou concurrents isolés.

b) On renouvelle unanimement le désir de voir appliquer cet article aux Jeux Olympiques.

c) Mr. Hentges désire avoir des délibérations communes des deux sections (resp. de leurs Commissions exécutives) pour: unifier encore d'autres dispositions réglementaires, telles que: la question des juges (4 juges et 1'arbitre), taxation uniforme à 10 points, la question de la reprise d'un exercice imposé et d'autres divergences du code de pointage et du règlement technique. On est, des deux côtés, d'accord d'agir dans ce sens.

3.- Jeux Olympiques de Helsinki.

Le délégué de la Fédération finlandaise assure que les gymnastes feront tout pour que les concours de gymnastique se déroulent dans un cadre digne et de façon normale, et pour que les délégués et gymnastes des nations participantes trouvent un accueil cordial et chaleureux. (Appl.)

L'assemblée manifeste sa satisfaction que la F.I.G. ait eu gain de cause pour l'application de son programme dans toute son étendue. La F.I.G. étant l'autorité reconnue pour toutes les questions techniques, on est d'avis unanime qu'il n'y aura guère de complication pour l'adoption intégrale de nos nouvelles dispositions réglementaires.

4.- Proposition de la Fédération néerlandaise.

Il se confirme que dans les deux sections on a été unanimement d'accord avec cette proposition de démonstrations internationales. De même on a pris bonne note de la candidature des Pays-Bas pour l'organisation de la première manifestation de ce genre, en 1953.

5.- Monsieur le comte Goblet d'Alviella,

président de la F.I.G., a tenu à honorer la réunion de sa présence. Il constate avec satisfaction que les techniciens des deux sections continuent dans leurs bonnes traditions avec leur ardeur, endurance et compétence habituelles. De sa part, il regrette l'absence du président Dr. Klingler, de la présidente Mme Nora Buddesová et du premier vice-président Claude Lapalu auquel il souhaite un prompt rétablissement. (Applaudissements).

6.- L'ordre du jour étant épuisé, Mr. Ernest Maurer prononce la clôture du congrès technique.

Après les Championnats du Monde, nos travaux, dit-il, continueront sans répit. Déjà, la préparation des Jeux Olympiques

nous appelle, et les premières réunions des Commissions techniques auront lieu, probablement, et suivant les usages, vers la fin de l'année en un point central (à Bruxelles, probablement).

Pour le Comité technique de la F.I.G.:

Le président :

Le secrétaire :

Ernest Maurer

Pierre Hentges